



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2026

oo

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 20/02/2026

Date d'affichage et de publication :

Présents : DARIO Alain, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeannine, PLA Michelle, POMPA Jean-Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

Absents excusés : BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis

Procurations : BROSSEAU Sylvie à DARIO Alain, JAMMES Francis à POMPA Jean-Antoine

Secrétaire de séance : PLA Michelle

oo

ORDRE DU JOUR

- 1/ DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE
- 2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- 3/ REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES MEMBRES (DC01/2026)
- 4/ REPARTITION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ENTRE VOIRIES COMMUNALES ET VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DC02/2026)
- 5/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PARKINSON 66 (DC03/2026)
- 6/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU COEUR (DC04/2026)
- 7/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 (DC05/2026)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** à l'unanimité d'appliquer la clé de répartition proposée par PMMCU et qui tient compte du % de voies définies d'intérêt communautaire par rapport au total de la voirie de la commune soit 2.86 % pour Peyrestortes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PARKINSON 66 (DC03/2026)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention du président de l'association PARKINSON 66 en date du 15/12/2025. Il propose de lui allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2026 à l'association PARKINSON 66 sise 13 rue des Frères Morane 66600 Perpignan et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES RESTAURANTS DU CŒUR (DC04/2026)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention du président de l'association départementale des Restaurants du Cœur en date du 09/12/2025. Il propose de lui allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2026 à l'association départementale des Restaurants du Cœur sise 27 rue Adolphe Monticelli 66000 Perpignan et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5/ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le Conseil municipal n'a pas pu procéder au vote du CFU 2025 lors de l'assemblée car il n'a pas reçu celui-ci dans les délais de la part de la perception. Le vote sera donc reporté au prochain conseil municipal.

6/ CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS CONFORMEMENT A LA CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS HYDRAULIQUES ET PLUVIAUX (DC06/2026)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine a souhaité définir des règles de solidarité avec ses communes membres concernant ses capacités financières de réalisation des opérations nécessaires à la prévention des risques d'inondation au sein de son territoire. Ces dispositions ont donné lieu à une convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux validée lors du conseil de communauté du 20 décembre 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité ladite convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

7/ CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY (DC07/2026)

Monsieur le Maire nous informe que, dans le cadre de ses missions de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) met en œuvre un dispositif de surveillance hydrologique sur le bassin versant de Monsieur le Maire nous informe que, dans le cadre de ses missions de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) met en œuvre un dispositif de surveillance hydrologique sur le bassin versant de Ce projet vise à améliorer le suivi des inondations et des étiages par l'installation de capteurs de mesure permettant une observation continue de niveaux de l'eau et une meilleure anticipation des phénomènes hydrologiques. Monsieur le Maire propose d'adopter la

convention permettant au SMBVA d'occuper le domaine public de la commune et d'installer une station de hauteur d'eau à proximité de la confluence des correchs dels Oms et dels Avenc, sur la passerelle piétonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité ladite convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

8/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DC08/2026)

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Ainsi, en raison du nombre d'enfants fréquentant l'école maternelle de la commune, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} mars 2026 à temps non complet (29,30/35).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité le tableau des effectifs ainsi modifié et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

oo

AFFAIRES DIVERSES

1- Reconduction des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la DVDEP

Monsieur le Maire nous informe que les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères seront reconduits pour 2026. Et que l'exploitation est toujours en excédent.

2- Demande de subvention du Secours Populaire

Monsieur le Maire nous informe que le Secours Populaire nous a transmis une demande de subvention pour l'année 2026. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'attribution d'une subvention.

3- Demande de subvention de l'ADMR

Monsieur le Maire nous informe que l'ADMR nous a transmis une demande de subvention pour l'année 2026. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'attribution d'une subvention.

4- Location du caveau du château à Monsieur Laurent BATLLE

Monsieur le Maire nous informe avoir été sollicité par Monsieur Laurent BATLLE qui souhaite louer le caveau pour son activité professionnelle.

La location pourra prendre effet après réalisation de travaux pour un loyer mensuel de 700 euros.

5- Soirée départ à la retraite de Madame Renée BEAUVIEL

Monsieur le Maire nous informe qu'une soirée sera organisée le 27 mars 2026 pour le départ de Madame Renée Beauviel, secrétaire générale de mairie depuis plusieurs années, en remerciements de son investissement pour la commune.

6- Point Francas

Monsieur le Maire nous informe avoir transmis un courrier recommandé à l'association des Francas pour leurs faire part du désaccord avec leur demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026 et demander une révision de leur budget.

7- Honoraires de la crèche

Monsieur le Maire nous informe avoir refusé l'avenant au marché de construction de la nouvelle crèche transmis par l'architecte en raison de la forte augmentation des tarifs par rapport au prix initial.

oo

La séance est levée à 19 heures et 30 minutes.

Fait à Peyrestortes, le 4 mars 2026

Le Maire,
Alain DARIO



La Secrétaire de séance,
Michelle PLA



Mis en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr/> le ..24/03/2026..